



LES CAHIERS
DU GLVA

Une série by
CDS Groupe

ÉPISODE 10

SMART SPEND : DIGITALISATION ET SIMPLIFICATION DANS LE TRAVEL EXPENSE MANAGEMENT



Ziad
MINKARA,
PDG de
CDS Groupe

LE PRIX ET LA VALEUR

Oscar Wilde disait qu'un cynique est un homme qui connaît le prix de tout et la valeur de rien. CDS Groupe a reçu en 2023 le trophée d'or des Entreprises de Croissance dans la catégorie des services BtoB de plus de 70 millions d'euros décerné par le groupe Ficade. J'aimerais revenir sur la signification d'une telle récompense pour les équipes de CDS Groupe et de Goelett. Ce prix ne récompense pas que la croissance économique, mais aussi la résilience d'une entreprise qui, dans le contexte difficile de la crise sanitaire, a su s'appuyer sur ses valeurs pour assurer son développement. Parmi les 8 valeurs de notre groupe, je souhaiterais en citer trois qui viennent s'ajouter à la transparence dont je vous parlais dans notre dernier Cahier. La 1^{ère}, **pérennité**, s'inscrit dans le souci du temps long et dans la construction de la confiance et de la fidélité avec nos partenaires et nos collaborateurs. La 2^{ème}, **transversalité**, consiste à trouver des solutions croisées aux problèmes posés par nos clients, mais aussi à établir des relations ouvertes avec tous les acteurs du voyage d'affaires pour renforcer notre écosystème. Enfin, la 3^{ème}, **éthique**, implique de tenir une ligne de conduite exigeante dans les choix et décisions de l'entreprise. Au-delà de ce prix, c'est donc à la valeur de nos équipes, de nos partenaires, de nos clients et du board qui m'accompagne dans la stratégie du groupe, que je tiens à rendre hommage.

L'ANNÉE 2022 aura vu une vague de consolidation importante parmi les éditeurs de solutions de gestion des notes de frais et paiements professionnels. Avec le rachat de Notilus par Cegid, de Jenji par Silae et la scission de Rydoo en deux¹, se dessine un paysage où ces outils de gestion se détachent progressivement des outils de réservation de voyages, dans un mouvement exactement inverse à celui du début des années 2000 où l'on ne jurait que par la convergence entre logiciels travel et expense. L'enjeu de la gestion des dépenses professionnelles se déplace sur le terrain de la direction administrative et financière, alors que se prépare pour 2024 la révolution de l'e-invoicing. L'excellence digitale attendue par les clients requière une spécialisation technologique et intégrative de plus en plus pointue.

Comme l'explique Pierre Queinnec, cofondateur de Jenji, « *écrire un logiciel d'expense n'a quasiment rien de commun avec le fait d'écrire un logiciel de travel, à part peut-être la base utilisateurs* ». Derrière l'outil de notes de frais, se trouvent en effet des intégrations à opérer avec les principaux systèmes de gestion des entreprises, et cette partie immergée de l'iceberg se révèle d'une rare complexité.

« **Cette spécialisation technique jointe à l'exigence des clients en matière de qualité logicielle explique que ce soient désormais des *pure players*, souvent adossés à de grands acteurs de l'ERP ou du SIRH qui prennent position sur ce marché.**

Cette spécialisation technique jointe à l'exigence des clients en matière de qualité logicielle explique que ce soient désormais des *pure players*, souvent adossés à de grands acteurs de l'ERP² ou du SIRH³ qui prennent position sur ce marché. Cegid, qui a racheté Notilus, est un leader des solutions de gestion cloud pour les métiers de la finance et des ressources humaines. Silae, qui a acquis Jenji, est un spécialiste des solutions de paie et de RH.

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS DE SOLUTIONS : UN LEVIER DE MARCHÉ IMPORTANT

Le travel expense management est un domaine d'activité ancien, aujourd'hui traversé à la fois par des possibilités technologiques nouvelles et stimulé par de nouvelles obligations réglementaires. D'une façon ou d'une autre, toutes les entreprises gèrent les notes de frais et les dépenses professionnelles, mais pas forcément d'une manière optimale.

Selon un sondage de Jenji, 57 % des entreprises gèreraient encore leurs dépenses via des

formulaire papier ou via des tableurs Excel et des scans envoyés par e-mail, et seuls 28 % des entreprises utiliseraient des logiciels 100 % dédiés à la note de frais, les autres recourant à des outils mixtes traitant à la fois les réservations et les notes de frais. Si la France témoigne d'une attitude plus suiviste que pionnière dans ce domaine, surtout si on la compare aux États-Unis ou au Royaume-Uni, le taux d'équipement dans les grandes entreprises y est tout de même élevé. L'une des caractéristiques de la situation française est le fait qu'il existe un niveau important de solutions « maison » par rapport au recours à des logiciels de marché.

« **Seuls 28 % des entreprises utiliseraient des logiciels 100 % dédiés à la note de frais.**

Le marché adressable reste donc vaste, surtout si l'on tient compte du renouvellement des générations de solutions technologiques. Des ruptures importantes ont en effet été générées par l'arrivée des solutions d'archivage électronique, puis par la disponibilité des smartphones pour la majorité des salariés, enfin par l'amélioration des systèmes de reconnaissance optique de caractères (OCR⁴), qui permettent de repenser les solutions et les flux différemment. Comme le souligne Karim Jouini, fondateur d'Expensya, « *quand on parle de taux d'équipement, c'est "équipé avec quoi ?" Il y a un marché de remplacement par nature* ».

DE LA DÉMATÉRIALISATION À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE : UN NOUVEAU DRIVER DE MARCHÉ

Depuis la promulgation de l'arrêté du 22 mars 2017 et celui du 23 mai 2019, il est possible de dématérialiser ses factures fournisseurs et de

numériser les justificatifs de notes de frais qui sont ensuite « archivés » électroniquement pendant 10 ans pour permettre les contrôles fiscaux et d'URSSAF. Cela a représenté un point de bascule pour le marché de l'expense, en ouvrant de nouvelles perspectives.

Alors que certaines études estimaient le temps moyen de traitement d'une note de frais à 20 minutes en moyenne, les nouvelles solutions permettent désormais d'apporter un gain de temps considérable aux services comptables et financiers. De plus les coûts de transmission et de stockage du papier sont en grande partie éliminés. En amont, il suffit au voyageur de photocopier son justificatif papier avec son smartphone, puis de le jeter à la corbeille. Certains acteurs proposent des solutions qui vont encore plus loin avec des systèmes d'OCR permettant d'extraire les données des justificatifs (fournisseur, catégorie, montant, TVA, devise, pays) pour établir la note de frais elle-même que le voyageur n'aura alors plus qu'à contrôler avant de l'envoyer. Les données de la note de frais sont ensuite connectées aux solutions financières et comptables, ainsi qu'aux sociétés de gestion de cartes de crédit ou aux agences de voyages.

Alors que certaines études estimaient le temps moyen de traitement d'une note de frais à 20 minutes, les nouvelles solutions permettent désormais d'apporter un gain de temps considérable aux services comptables et financiers.

La dématérialisation « légale » a donc donné une nouvelle impulsion à ces solutions de gestion. Mais voici déjà qu'un autre changement se profile à l'horizon 2024 : l'e-invoicing ou l'obligation de facturation électronique qui élargit le champ de la dématérialisation **(VOIR ENCADRÉ)**.

E-INVOCING ET E-REPORTING

La facturation électronique, dite e-invoicing, concerne l'ensemble des opérations d'achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre des entreprises établies en France qui sont assujetties à la TVA dès lors qu'il s'agit d'opérations dites domestiques, c'est-à-dire qu'elles concernent le territoire national.

Par ailleurs, les entreprises doivent transmettre à l'administration fiscale certaines informations (opération appelée e-reporting) relatives à des opérations commerciales qui ne sont pas concernées par la facturation électronique. Sont notamment concernées des entreprises soumises à la TVA en France et qui commercent avec des particuliers et plus largement des non assujettis ou avec des entreprises non établies sur le territoire national. Ces données sont par exemple le montant de l'opération ou le montant de la TVA facturée.

Source : <https://www.impots.gouv.fr/e-reporting-la-transmission-de-donnees-de-transaction-ladministration>

La facturation électronique obligatoire entre les entreprises françaises assujetties à la TVA interviendra progressivement entre 2024 et 2026⁵. Les grandes entreprises auront l'obligation d'émettre des factures électroniques à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette obligation s'élargira ensuite aux ETI le 1^{er} janvier 2025 et aux PME et TPE le 1^{er} janvier 2026. Les factures B2C seront également concernées à compter de 2026. Ce changement va amener une modification des flux et des échanges de flux qui se feront désormais via des plateformes intermédiaires publiques ou privées (comme Chorus Pro qui existe déjà pour toutes les factures du secteur public). La volonté du régulateur est de simplifier les échanges entre l'émetteur et le récepteur, et de lutter contre la fraude, tout en obtenant une meilleure qualité de l'information

comptable et financière. Les promesses de ce nouvel usage sont nombreuses : temps de traitement diminués, réduction des délais de paiement, transmission sécurisée, fin de l'archivage papier, etc.

FIGURE 1. LE DÉPLOIEMENT DE L'OBLIGATION DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE

1^{ER} JUILLET 2024



Obligation de réception des factures électroniques pour toutes les entreprises

Obligation d'émission des factures électroniques pour les **grandes entreprises**

1^{ER} JANVIER 2025



Obligation d'émission factures électroniques pour les **ETI**

1^{ER} JANVIER 2026



Obligation d'émission factures électroniques pour les **TPE / PME**

Selon Karim Jouini, fondateur d'Expensya, cela va conduire le marché de l'expense à tenir compte du besoin d'un acteur fondamental qui est la direction financière. L'objectif des différents acteurs de l'expense sera de proposer une plateforme de gestion pour la finance d'entreprise, ce qui les fera évoluer d'acteurs du business travel à acteurs de la finance. Le but sera *in fine* que le DAF puisse voir et contrôler l'ensemble des dépenses.

L'IA AU SERVICE DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

L'enjeu dépasse, et de loin, la simple dématérialisation des processus. Comme le souligne Gilles Bobichon, directeur de Notilus, a Cegid Company, « *plus une entreprise va être équipée et avoir automatisé tout un tas de sujets au fondement de son fonctionnement, plus elle va être amenée à s'intéresser à d'autres secteurs de productivité et d'efficacité* ». Le sujet est désormais d'apporter aux services financiers et comptables, de plus en plus surchargés, de la valeur par l'analyse et de la rapidité par des vérifications automatiques (alertes sur seuil par exemple).

Une première modalité d'application de l'intelligence artificielle consiste à reconnaître digitalement la totalité des données présentes sur un document, par exemple sur un justificatif de dépense. Chez Jenji, il s'agit d'une combinaison de deux mécanismes : le premier est l'OCR qui permet de « lire » correctement tous les caractères alphabétiques et numériques du document ; le second se nomme KIE (*Key Information Extraction*) qui permet de détecter les données souhaitées et de les placer dans les champs attendus par le logiciel. Cette phase est réalisée par un réseau neuronal « apprenant » qui s'améliore à mesure que les données soumises à la plateforme se diversifient et s'enrichissent. L'enjeu est, en effet complexe, puisque l'IA doit être capable d'identifier les caractères et les espacements, alors même que ceux-ci ont des dispositions, typographies et langues différentes.

« Une première modalité d'application de l'intelligence artificielle consiste à reconnaître digitalement la totalité des données présentes sur un document, par exemple sur un justificatif de dépense.

Une autre problématique récurrente des entreprises, que l'IA peut contribuer à résoudre, est le contrôle automatique des notes de frais en back office, de manière à détecter les anomalies et les fraudes. « *La demande du marché est de pouvoir comparer les données qu'il y a dans le système, d'où qu'elles viennent, de l'OCR, des données de cartes de crédit ou introduites manuellement, peu importe, aux justificatifs présents dans le système* » de manière à faire ressortir d'éventuelles erreurs (erreurs de devise, par exemple), explique Jérôme Capite, Sales Director chez Mobilexpense. En allant un cran plus loin dans l'analyse, on peut faire ressortir des dépenses non conformes à la politique de voyages (par ex. usage du mini-bar, du service *wellness*, achat de cigarettes ou d'alcool, etc.). Si l'humain est très bon pour faire ces analyses, il le devient généralement beaucoup moins après avoir regardé 700 ou 800 lignes de dépenses dans une journée. L'intelligence artificielle, elle, ne se fatigue jamais et va abattre ce travail beaucoup plus rapidement.

L'IA va aussi pouvoir effectuer des vérifications de données comme la détection d'anomalies ou de potentielles fraudes, qui sont combinées avec des approches plus classiques mais rarement effectuées comme les rapprochements avec d'autres sources de données, par exemple les systèmes RH, notamment les congés. « *Est-ce que par exemple le salarié a fait un plein à 17h59 alors que le lendemain il était en RTT ?* » indique Pierre Queinnec, cofondateur de Jenji. Traditionnellement, les contrôleurs de gestion ont plus ou moins abdiqué ces contrôles, dont le coût apparaît disproportionné par rapport aux ressources humaines disponibles, mais l'IA peut venir changer la donne. Au-delà encore, l'IA pourra faire des prévisions de dépenses de manière dynamique. Cette dimension « *smart spend* » représente l'avenir des systèmes de gestion des dépenses professionnelles.

LES CARTES DE PAIEMENT INTÉGRÉES

Une autre voie de contrôle des dépenses proposée par quelques acteurs, notamment par Expensya en partenariat avec BNP Paribas,

réside dans les cartes de paiement directement intégrées dans le logiciel à la place des traditionnelles cartes à débit société⁶. Dans une carte « affaires » habituelle, le voyageur fait sa dépense, puis le relevé est contrôlé *a posteriori*. Soit la dépense est validée, soit elle ne l'est pas et, dans ce cas, le voyageur ne sera pas content car il devra rembourser la dépense. La carte logée permet, elle, de bloquer l'acte de paiement en amont de la dépense en fonction des règles de politique de voyages qui ont été implémentées dans l'outil. Imaginons un voyageur d'affaires qui dépasserait le budget qui lui a été alloué pour tel ou tel déplacement ou encore qui opèrerait de bonne foi une dépense sortant des clous de la politique de voyages. Au moment de passer sa carte, son paiement sera bloqué et il ne pourra pas effectuer la dépense. En ajoutant à ce système de l'IA de type *Deep learning*, on peut aboutir à des cas d'usage tout à fait disruptifs : « *Par exemple, si une politique de voyages dit "pas de frais de représentation", l'IA sera capable de détecter que l'achat de cette veste italienne n'est pas dans la politique* » donne en exemple Karim Jouini. Il est toutefois prématuré d'affirmer que le marché basculera massivement vers ce type de solutions.

« La carte logée permet de bloquer l'acte de paiement en amont de la dépense en fonction des règles de politique de voyages qui ont été implémentées dans l'outil.

In fine, l'outil de gestion des notes de frais et de paiement, par sa place privilégiée au cœur de l'écosystème de la comptabilité, de la finance d'entreprise, des ressources humaines, des agences de voyage, des sociétés de cartes de paiement et de récupération de TVA, a vocation à jouer un rôle important dans la consolidation des données permettant des analyses de toute nature, y compris des analyses RSE.

1. La partie SBT de Rydoo est devenue Goelett après son rachat par CDS Groupe.
2. Entreprise Ressource Planning ou PGI (progiciel de gestion intégré) en français. Progiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise en intégrant plusieurs fonctions de gestion à partir d'une base de données unique et commune.
3. Système d'Information pour les Ressources Humaines composé de plusieurs briques logicielles qui permettent d'automatiser les tâches spécifiques à chaque processus RH.
4. Optical Character Recognition
5. <https://www.economie.gouv.fr/cedef/facturation-electronique-entreprises>
6. Voir aussi Episode 4 des Cahiers du Voyage d'affaires : « Moyens de paiement : le digital à pleine puissance ». <https://www.cdsgroupe.com/les-cahiers-du-voyage-daffaires/les-cahiers-du-voyage-daffaires-4eme-cahier-moyens-de-paiement-le-digital-a-pleine-puissance/>

NOTES



POUR EN SAVOIR PLUS

Cette synthèse est issue de la table ronde du Grand Live du Voyage d'affaires du 19 janvier 2023, organisé par CDS Groupe en partenariat avec l'IFTM et animé par François-Xavier Izenic : « Expense : vers une digitalisation simplifiée et accessible » avec Gilles Bobichon, Directeur Notilus, A Cegid Company ; Jérôme Capite, Sales Director chez Mobilexpense ; Karim Jouini, fondateur et dirigeant d'Expensya, et Pierre Queinnec, cofondateur de Jenji.

Retrouvez tous les replays du Grand Live du voyage d'affaires 2023 sur le site internet www.cdsgroupe.com

